

CRPE – Session 2015

Rapport de jury

Session présidée par :

Mme Brigitte Kieffer,

**Inspectrice d'académie-Directrice des services
départementaux de l'Education nationale des
Côtes d'Armor**

1. Epreuves d'admissibilité

1.1. Epreuve écrite de français

- 1.1.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.1.2. *Analyse des trois parties de l'épreuve*
- 1.1.3. *L'analyse du support*

1.2. Epreuve écrite de mathématiques

- 1.2.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.2.2. *Analyse du sujet*
- 1.2.3. *Quelques conseils aux candidats*

1.3. Epreuve écrite en langue régionale

- 1.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.3.2. *Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne*
- 1.3.3. *Traduction en français*

2. Epreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

- 2.1.1. *Les résultats obtenus dans l'académie de Rennes*
- 2.1.2. *Le déroulement de l'épreuve*
- 2.1.3. *Ce qui est évalué*
- 2.1.4. *Remarques sur les prestations des candidats*

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

- 2.2.1. *Première partie*
- 2.2.2. *Deuxième partie*

2.3. Epreuve orale en langue régionale

- 2.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie de Rennes*
- 2.3.2. *Remarques sur les prestations des candidats*
- 2.3.3. *Les conseils à apporter aux candidats*

3. Statistiques

3.1. Concours de professeurs des écoles publics

- 3.1.1. *Postes par département*
- 3.1.2. *Résultats globaux*
- 3.1.3. *Résultats par concours*
- 3.1.4. *Résultats par épreuve*

3.2. Concours de professeurs des écoles privés

- 3.2.1. *Postes par département*
- 3.2.2. *Résultats globaux*
- 3.2.3. *Résultats par concours*
- 3.2.4. *Résultats par épreuve*

I. Epreuves d'admissibilité

1.1. Epreuve écrite de français

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 11 points ;
2. Deuxième partie : 11 points ;
3. Troisième partie : 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Evaluer la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- Evaluer la capacité à comprendre et à analyser des textes ;
- Evaluer la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Cette année, pour la seconde fois, la nouvelle épreuve du concours CRPE est en place. Certains candidats ont témoigné leur méconnaissance de cette évolution, alors même que ces modalités sont identiques à celles de l'an passé. On insistera donc sur la nécessité de prendre connaissance des textes officiels qui régulent cette épreuve, en particulier pour les candidats libres qui ne disposent pas de la possibilité de poser des questions à des formateurs.

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne de l'épreuve de français a atteint 23 /40 soit 11,5/20.

Les notes se sont échelonnées de la manière suivante :

Entre 0 et 5	Entre 5 et 10	Entre 10 et 15	Entre 15 et 20	Entre 20 et 25	Entre 25 et 30	Entre 30 et 35	Entre 35 et 40
2014							
0,4%	3,15%	12,6%	26,1%	32,25%	16,5%	7,75%	1,15%
2015							
0,3%	2%	5,9%	16,2%	27,3%	28,6%	6,4%	3,3%

Ces résultats témoignent d'une volonté du jury de valoriser les candidats qui présentent les compétences attendues dans le domaine de la lecture, de l'écriture et de la connaissance de la langue.

Il apparaît dans les résultats de la session 2015 que le nombre de copies satisfaisantes a augmenté de manière significative. Cela est dû essentiellement à la première partie du sujet : les textes étaient plus faciles à analyser que ceux des années précédentes.

Nous insisterons cette année sur la manière dont il est utile de travailler les compétences attendues d'un futur professeur des écoles.

1.1.2. Analyse des trois parties de l'épreuve

Rappel :

Dans cette nouvelle épreuve et pour la deuxième année, on trouve les deux parties qui composaient l'épreuve écrite du concours 2013 : la question relative aux textes proposés, qui ne doit plus être associée à la notion de synthèse qui a longtemps prévalu dans ce concours, et la connaissance de la langue.

Ces deux épreuves sont évaluées comme suit :

- Question relative aux textes proposés : notée sur 11 points.
- Connaissance de la langue : notée sur 11 points.

A cela s'ajoute une troisième partie,

- Analyse des supports d'enseignement, notée sur 13 points.

On peut donc considérer que cette nouvelle épreuve, plus longue que la précédente, cherche à évaluer les compétences de lecture et d'écriture du candidat mais aussi ses connaissances grammaticales, lexicales, phonologiques et enfin sa capacité d'analyse critique en didactique.

Ces compétences ne sont évaluées qu'à l'écrit.

Première partie : question relative aux textes proposés

Cette année, nombre de candidats ont été déstabilisés par le corpus proposé : en lieu et place d'extraits d'œuvres littéraires (Apollinaire, J. F. Céline, J. Rouaud et J. Echenoz, l'an passé), ils ont eu à composer sur des textes d'auteurs qu'ils connaissaient peu ou pas du tout, et enfin sur un article de presse.

Ces textes, relativement faciles à analyser, les ont laissés parfois dubitatifs quant à l'exercice demandé. Alors qu'ils se préparaient, pour les plus sérieux d'entre eux, à interpréter des textes dont l'implicite exige des compétences interprétatives de haut niveau, ils ont eu à composer avec des extraits dans lesquels étaient exposés de manière explicite des points de vue sur le thème du sport.

On pourrait donc considérer qu'il s'agit là d'une nouvelle donne, qui a pour conséquence de rendre apparemment moins discriminante cette partie de l'épreuve. Pour autant d'autres difficultés attendaient les candidats.

Commenter des textes rédigés dans une écriture sans relief et proposant des réflexions sans surprise pose en fait d'autres problèmes de lecture. Enfin, il est toujours souhaitable de **traiter le sujet de manière à mettre en valeur, en tant que futur professeur, ses qualités d'analyse textuelle**, quand on a pris soin de les développer dans des situations et sur des supports variés. C'est bien là aussi l'enjeu d'un concours qui recrute des enseignants polyvalents.

Dans l'exercice du métier, les connaissances et les compétences liées à la maîtrise de la langue sont cruciales puisqu'apprendre à lire et à écrire est un enjeu majeur de l'école primaire. Il y a donc lieu de s'entraîner à traiter tout type de sujet. Celui proposé cette année était propre à conduire les candidats vers une simple redite : ils en restaient alors au niveau de la paraphrase, ce qui se révèle toujours insuffisant.

Les correcteurs ont regretté cette posture adoptée par de nombreux candidats.

Cela revient à se poser la question suivante : comment préparer au mieux cette première partie de l'épreuve ?

- Il ne faut rien négliger : apprendre à traiter des textes informatifs ou argumentatifs est indispensable.

- Il faut partir de l'idée selon laquelle rien ne laisse entendre que les corpus du concours sont constitués de textes littéraires et narratifs.

- Rien n'interdit de penser que des scènes dialoguées, théâtrales ou autres, des poèmes, des textes argumentatifs de toute nature peuvent entrer dans la constitution d'un corpus. Les candidats doivent ainsi se préparer à des lectures de tout type et de genres variés.

Cela signifie donc que le professeur des écoles ne peut ignorer les procédures de lecture qui prévalent en fonction des différences de typologie textuelle. La manière dont on lit un texte dépend de la nature de ce texte et cette remarque fondamentale rend compte des enjeux des programmes de lecture en vigueur à l'école élémentaire.

Lire un corpus de textes sur le thème du sport :

On fera remarquer que sur le plan informatif ou argumentatif, pour être bien compris, des stratégies de lecture sont indispensables.

- On peut s'interroger sur **la composition du discours** : son organisation, l'expression de la thèse défendue, les arguments exprimés, les concessions éventuelles à la thèse adverse.

- Dans la mesure où ces textes visent à convaincre ou à persuader le lecteur de la validité de la thèse défendue, il importe de faire une place aux **procédés rhétoriques et stylistiques** présents dans le discours afin de juger l'impact des propos sur le lecteur.

- Enfin, il était, dans ces textes – hormis celui de Philippe Delerm – beaucoup question d'**éthique**. La question des valeurs est souvent présente dans les textes littéraires, mais on le voit ici, également dans les essais ou les articles de réflexion. Les notions de **déontologie** mais aussi de **pratiques morales** permettaient d'organiser la réflexion. Entre les principes attachés au sport sur lesquels un consensus est possible et les constats de ce qui se passe dans la réalité, s'inscrivaient toutes les questions touchant aux dérives sportives.

- La notion de « **construction de l'individu** » était propre à susciter la recherche d'éléments de réponse présents dans les textes proposés, tant dans le récit autobiographique de Philippe Delerm que dans le document journalistique (texte 4) qui fait explicitement référence à l'école. En contrepoint, les autres textes permettaient de problématiser cet enjeu en posant clairement la dualité entre idéal et réalité.

La seule préparation efficace consiste donc à travailler sur des textes puis sur des corpus en définissant clairement les notions et les procédures nécessaires afin d'être prêt à organiser une réponse cohérente quels que soient le thème et les supports. La connaissance des attendus de cette épreuve permet seule d'assurer un résultat satisfaisant.

C'est bien dans le cadre d'une formation approfondie, que tout se joue.

Même si l'école primaire n'aborde pas l'étude de ces genres ou types de textes avec les élèves et qu'on peut comprendre que ces stratégies de lecture n'aient pas été la priorité des candidats

dans leur préparation, on ne peut que rappeler qu'une compétence élargie tant de la lecture que de la maîtrise de la langue est indispensable à tout candidat au CRPE.

La lecture du sujet 2015 est vivement conseillée, de même que celui de 2014.

En 2015, le corpus se composait de :

- un extrait de l'ouvrage de **Georges Duhamel « Scènes de la vie future »**, paru en **1930** : Dans cet ouvrage, Georges Duhamel rapporte sur un ton ironique le voyage qu'il a fait aux USA et les différentes facettes de ce nouveau monde sans âme et sans valeur dont il pense La France menacée. Cet ouvrage a connu un grand succès au moment de sa parution. Les candidats, dans l'impossibilité de contextualiser cette pensée, ne pouvaient que s'appuyer sur le texte pour extraire des informations en les rapportant à la France et à la société contemporaine. Georges Duhamel souhaite que le sport reste une activité de plaisir et de liberté entre amis mais le dénonce comme en passe de devenir une « entreprise de spectacle ».

- Un extrait de « **La tranchée d'Arenberg et autres voluptés sportives** » de **Philippe Delerm**, paru en **2007** : ce recueil comprend une quarantaine de textes écrits dans le registre drôle et léger propre à l'auteur. Le passage sélectionné rapportait un souvenir d'enfance et prenait ainsi une tournure autobiographique. La tranchée d'Arenberg est un tronçon du Paris-Roubaix bien connu pour son secteur pavé. Ces éléments n'étant pas évoqués dans l'extrait, les candidats avaient seulement à s'en tenir à l'émotion et à la nostalgie suscitées par la lecture de grands exploits sportifs dans une salle d'étude d'école primaire. Cette évasion du quotidien que permet la lecture d'exploits sportifs qui subliment la souffrance, expriment le dépassement de soi et soulèvent le drame de l'échec toujours possible, permettait de se demander en quoi ces compétitions pouvaient devenir – ou pas – un élément de construction de soi et d'appropriation de valeurs.

- Un extrait d'un philosophe français, **Gustave Thibon** (1903 – 2001) dont l'ouvrage « **L'Équilibre et l'harmonie** », daté de **1976** comprend une réflexion sur l'activité sportive : l'auteur exprime à la fois ce que représente « les vraies valeurs du sport », pratique raisonnable et raisonnée, et dénonce déjà l'appât du gain, le dopage, le sport spectacle et la déloyauté.

- **Un article de journal en date du 28 mars 2011** qui supposait l'analyse d'un support informatif : On y retrouve l'opposition entre les valeurs humanistes du sport et son instrumentalisation sociale d'où la conclusion de l'auteur sur la nécessité de son enseignement à l'école.

L'ensemble du corpus était donc constitué de textes réunis autour de la thématique du sport et de ses valeurs. La pratique sportive contient-elle intrinsèquement des valeurs ? Ces valeurs dépendent-elles de l'organisation de ces pratiques sportives dans un espace social donné ? Quel est le rôle de l'argent ? Des medias ? Du dopage ? Comment développer des valeurs dans les conditions concrètes d'exercice du sport ?

Les candidats, à partir des textes proposés dans le corpus pouvaient lister les différentes questions que le thème du sport dégageait. On peut ainsi leur conseiller de procéder à une lecture interrogative des textes du corpus. Certes, les thèses défendues sont importantes à déceler, mais quand elles sont explicites, il importe aussi de s'interroger sur les points de convergence et de divergence des auteurs.

La lecture comme activité d'interrogation et comme attention portée à la pensée d'autrui est une pratique à intégrer.

La question posée aux candidats à partir de ce corpus était la suivante :

« ...Comment les auteurs invitent-ils à la réflexion sur la place du sport dans la société et dans la construction de l'individu ? »

Dans le corpus, le sport se trouve donc ancré dans la société dans laquelle il est pratiqué et considéré dans la perspective de la « construction de l'individu ».

Ces deux questions pouvaient suggérer un plan, ce que beaucoup de candidats ont fait, traitant l'un après l'autre chacun de ces axes de réflexion.

Cependant, l'énoncé sous-entend aussi que dans chacune des parties la question soit problématisée. Aucune réponse univoque n'est envisageable pour l'une ou l'autre de ces deux questions. Cela revient à dire que savoir ce qu'est une problématique, comment on la construit, et comment on en déduit le plan est une activité essentielle que bien des candidats auraient intérêt à pratiquer durant l'année de formation : elle semble en effet peu ou mal maîtrisée dans l'ensemble.

D'autre part, les examinateurs ont remarqué que peu de candidats ont pris en compte le début de cette question initiale qui invitait à s'interroger non pas seulement sur le contenu des textes mais aussi sur le « comment ». L'écriture maîtrisée d'un auteur parle plus que ce que dévoile la simple lecture littérale. Même quand les positions sont exposées avec clarté, encore faut-il que le candidat réussisse à dire ce qui donne force de conviction aux propos des auteurs.

On rappellera donc que la conception que les candidats ont de ce que signifie « lire un texte » se voit dans la manière dont ils traitent cette première partie du sujet. Ce n'est pas sans importance au moment où la liaison entre le CM2 et la 6^e de collège au sein du cycle 3 vise à créer un continuum d'apprentissage sur une compétence aussi fondamentale. Sans qu'aucune question didactique ne soit évoquée, dans leur pratique, les candidats expriment le sens qu'ils donnent à l'activité de lecture.

Pour acquérir cette manière de lire, indispensable à tout professeur des écoles de la maternelle au cycle 3, il importe de s'y exercer toute l'année sur des textes divers. Les sujets de concours disponibles sur les sites de l'Education nationale doivent permettre à chacun de s'entraîner.

Ces pratiques de lecture peuvent se renforcer en travaillant à l'analyse textuelle et les manuels de lycée sont de bons outils. On conseillera aux candidats de travailler les textes du XIX^e et XX^e siècle de manière prioritaire.

Ce qui importe donc, c'est que les candidats se questionnent sur ce que disent ces textes puis sur comment ils le disent et enfin qu'ils élaborent leur propre réflexion.

Chacun a déjà acquis un certain niveau dans la compétence de lecture. Chacun est donc à même de traiter le sujet. Il est pour autant certain que s'entraîner à lire et à rédiger par écrit ce qui est dit et comment cela est dit, ou bien encore rechercher l'effet que l'auteur vise à produire sur le lecteur sont des pistes de travail qui permettent au candidat, dans le temps imparti, de donner le meilleur de lui-même.

Les textes étaient cette année sans difficulté majeure. La problématique d'ensemble était globalement inscrite dans le sujet. Il restait donc encore à montrer sa capacité à interroger les textes pour percevoir les nuances entre les différents points de vue. Il s'agissait également de s'être suffisamment entraîné à croiser les regards sur des auteurs et des positions différentes pour composer un exposé cohérent.

L'épreuve, même composée de textes à la portée de tous, reste donc exigeante.

Si la compétence de **lecture** est évaluée dans cette composition, la compétence d'**écriture** l'est aussi.

La cohérence de l'exposé du candidat lors de la première partie de l'épreuve est essentielle. On mesure ainsi sa capacité à se poser des questions sur un thème majeur et à construire un raisonnement qui conduit à proposer une ou plusieurs réponses recevables au regard de sa démonstration. Cet exercice est rigoureux mais essentiel. C'est dire si l'annonce de la problématique, celle du plan et une présentation graphiquement correcte le sont également.

Tous les textes doivent être abordés, tous doivent être mis en regard les uns par rapport aux autres, quitte à signaler que tel ou tel n'aborde pas tel ou tel aspect du problème.

Pour affiner ces remarques générales, on signalera les points sur lesquels les différentes commissions de correction ont insisté.

- Le sujet ne demande pas au candidat de développer un avis personnel sur la question du sport mais lui demande de réfléchir aux points de vue exposés dans les textes. Ce faisant, sa position est perçue sans être pour autant l'objet de son propos. Cela explique que la question du rôle de l'école pouvait être évoquée mais seulement en relation avec le texte 4 et donc associée à une réflexion plus large sur la transmission des valeurs.

- La question de la paraphrase a retenu l'attention des correcteurs. Comment l'éviter quand on est placé face à des textes qui exposent avec clarté leur point de vue ? Afin de prendre du recul, seule la mise en écho des positions de chacun des auteurs permet de construire une réflexion éclairante. D'autre part, en hiérarchisant les données, en cherchant à mesurer l'impact de tel ou tel constat ou analyse, on peut donner à sa composition une connotation personnelle.

- Le jury attire l'attention du candidat sur le fait qu'il ne faut pas confondre deux notions : celle de « plan de la composition écrite » et celle de « problématique ». Les deux doivent figurer dans l'introduction.

- Il a été tenu compte de la cohérence d'ensemble qui suppose que les questions posées en introduction fassent l'objet d'une reprise et qu'une réponse soit apportée dans la conclusion. Il est donc conseillé aux candidats, quel que soit le temps qu'ils sont amenés à consacrer à cette partie, de ne pas négliger ces deux temps forts de leur exposé.

Réussir cette épreuve de composition écrite, c'est donc aussi témoigner de son niveau de compétence dans l'expression organisée de sa pensée.

Ecrire, c'est réussir à exprimer clairement ce qu'on pense du thème commun abordé par les auteurs du corpus. Pour cela, outre des connaissances de termes littéraires qui facilitent la tâche du rédacteur sans être pour autant toujours indispensables, il faut maîtriser la syntaxe et le lexique. Chacun comprend bien que ces connaissances en situation sont présentes à des niveaux de maîtrise différents selon chaque candidat.

La richesse lexicale, la variété des structures syntaxiques, l'emploi à bon escient de connecteurs, les reprises ou les marques énonciatives par exemple sont discriminants. Ici encore, c'est par la pratique qu'on acquiert à la fois la vitesse nécessaire, le mot juste et la mise en œuvre d'un discours fluide.

De plus, l'expression de la problématique engage la qualité du développement qui suit.

Une procédure type consisterait à associer une phase d'analyse texte par texte puis une phase de croisement des idées communes à plusieurs textes (ou en opposition). L'étape suivante devrait conduire à exprimer une problématique dont la forme la plus simple est une question. Cela permet l'élaboration d'une pensée cohérente et sert de fil conducteur.

On conclura en rappelant que le jury s'est encore montré sensible aux qualités de rédaction des candidats.

Tant en termes d'écriture, d'aisance à composer, de précision lexicale que de rigueur syntaxique, une bonne maîtrise écrite du français est un atout indispensable à tout futur enseignant.

De manière plus précise, il semble que certains candidats négligent des éléments aussi importants que la lisibilité de l'écriture, la présentation à la fois structurée et aérée, la composition de paragraphes. Le métier de professeur suppose soin et rigueur dans l'expression. Le devoir du concours est un outil de communication : il est dommage que la lecture de certaines copies s'apparente à un décryptage. On peut comprendre qu'en fin de devoir, l'écriture se fasse plus relâchée, ce qui peut s'expliquer par une certaine précipitation, mais le candidat doit alors avoir fait la preuve auparavant de ses qualités d'expression graphique.

Deuxième partie : connaissance de la langue

Six questions étaient posées aux candidats. Elles portaient à la fois sur des connaissances lexicales et syntaxiques.

Le niveau de connaissance ne dépasse pas celui d'une classe de troisième. Il est donc vivement conseillé aux candidats de ne pas négliger cette partie qui prend peu de temps et permet d'assurer une bonne prestation. L'épreuve ne porte que sur les connaissances de base et tout s'apprend. C'est donc bien la partie la plus facilement accessible de l'épreuve de français.

Comment se préparer ? Il existe des cahiers de TD de la 6^e à la 3^e qui passent en revue toutes les notions grammaticales à réviser. Même si on pense avoir les connaissances fondamentales nécessaires, il est important de vérifier qu'elles sont bien mémorisées. Ces cahiers d'exercices accompagnés de leurs corrigés devraient être utiles aux candidats qui n'ont pas eu l'occasion de faire de la grammaire depuis le collège.

On rappellera qu'il existe une terminologie grammaticale officielle dans l'Education Nationale éditée sous forme d'un livret datant de 1997. Elle peut s'avérer particulièrement intéressante pour les candidats.

La dernière réforme de l'orthographe date de 1990. Le B.O. n°3 du 19 juin 2008 indique que l'orthographe « revisitée » est recommandée, elle devient l'orthographe de référence. Elle va donc progressivement s'imposer dans l'usage. Pour autant, le B.O. n°18 du 3 mai 2012 énonce clairement qu'aucune des deux formes orthographiques (traditionnelle et rénovée) n'est fautive.

Première question

Cette année, les candidats étaient interrogés sur l'analyse de propositions dans une phrase complexe. Il s'agissait de délimiter la proposition principale (parfois oubliée) et les propositions subordonnées qui s'enchaînaient. L'exercice ne posait aucun problème particulier. Les propositions conjonctives ne pouvaient être confondues avec les propositions relatives. Les candidats veilleront à bien s'approprier les notions de « nature » et « fonction » qui apparaissent encore pour certains mal maîtrisées, ce qui pose un réel problème dans la mesure où la compréhension globale de la langue française repose prioritairement sur cette distinction. Avant de la placer au cœur des apprentissages didactiques, il importe donc de bien se l'approprier.

Le jury n'a pas souhaité tenir compte de la proposition infinitive telle qu'elle figurait dans l'une des phrases de l'exercice dans la mesure où l'analyse en français de ce type de proposition ne fait toujours pas l'objet d'un consensus chez les grammairiens et en particulier dans l'exemple soumis aux candidats.

Le jury attire l'attention des candidats sur :

- **l'importance de la lecture attentive de l'énoncé de la question** : on attendait une réponse précise (en l'occurrence la nature et la fonction de chaque proposition) et seulement cela.
- dans ce souci de précision et de concision, il était souhaitable de **composer un tableau** qui fasse apparaître clairement les réponses du candidat.

Deuxième question

Il s'agissait de corriger un court texte de quatre phrases dans lesquelles un nombre important d'erreurs orthographiques apparaissaient.

La consigne était de relever les erreurs, de les corriger et de justifier la correction.

On attendait donc la mention de la règle orthographique, excepté pour « forêt » écrit « forét » : la mention de la chute du « s » initial justifiant la présence d'un l'accent circonflexe n'excluait pas de faire remarquer, outre l'erreur sur le choix de l'accent, le fait que la transcription phonique se révélait fautive.

Les autres occurrences erronées portaient sur le non-respect des règles d'accord des participes passés et des adjectifs. On trouvait des participes passés employés avec l'auxiliaire « être » et d'autres avec l'auxiliaire « avoir » : il était souhaitable de procéder à un classement, ce qui évitait de répéter la même règle orthographique.

L'accord de l'adjectif qualificatif (dont l'un est attribut du sujet et l'autre s'accorde simplement avec le nom auquel il se rapporte) devait être mentionné.

Le jury insiste sur la nécessité de classer et de réaliser des tableaux de manière à présenter leurs réponses de manière concise et précise. Cela était particulièrement adéquat dans le traitement de cette deuxième question.

Troisième question

Il s'agissait de distinguer deux natures de « leur » : pronom personnel dans un cas et déterminant possessif dans l'autre.

Quatrième question

Les candidats devaient définir quatre adjectifs. Cette question lexicale, traditionnelle dans sa forme, a cependant posé problème à certains candidats révélant ainsi un niveau de maîtrise lexicale insuffisant.

Ces remarques ne font que reprendre les indications du précédent rapport de jury qui n'a pas à l'évidence été suffisamment compris, les candidats craignant sans doute d'utiliser des tableaux pour répondre à des questions dans une épreuve de français. La clarté d'une présentation tabulaire est au contraire un atout.

On rappellera enfin, au vu de la simplicité des questions posées et du barème, que la préparation en grammaire est déterminante. Elle assure en peu de temps un savoir que chaque professeur doit maîtriser pour mener à bien les apprentissages de lecture et d'écriture et il permet au candidat de gagner, par une préparation brève mais méthodique, les points indispensables à son admissibilité.

Troisième partie : analyse de supports d'enseignement

Les connaissances didactiques des candidats sont, pour la seconde année consécutive, évaluées dans cette épreuve écrite. Le candidat doit être préparé à exposer clairement les tenants et les aboutissants de l'analyse qu'il fait d'un support didactique, les questions restant très ouvertes. L'épreuve suppose donc une grande autonomie du candidat.

Le document de base était extrait du livret d'évaluation nationale CM2 de janvier 2011. Il s'agissait d'une dictée dans laquelle un nombre très important d'erreurs était consigné.

Analyse des questions

Première question

Il était demandé de relever et de classer les erreurs présentes dans une dictée.

Au vu du nombre d'erreurs commises par l'élève, certains candidats ont préféré corriger le texte. Cependant, on pouvait d'emblée classer ces erreurs.

Pour cela, la connaissance didactique attendue renvoyait à un document connu de la plupart des candidats : la grille simplifiée de Nina Catach était effectivement le classement le plus approprié pour comprendre et situer les expressions fautives dans le système global de la langue française. L'opposition classique entre erreurs lexicales et erreurs grammaticales ne pouvaient suffire.

Quant à classer certaines erreurs sous la dénomination « grammaticales », sans doute prise dans le sens de « syntaxiques », c'était là adopter une terminologie trop floue et ne pas répondre à la question posée.

Sans que soit exigée la reprise exacte de **la terminologie de Nina Catach**, on attendait que soient repérées les erreurs :

- dues à une mauvaise segmentation des mots
- dues à l'absence de majuscule (erreurs à dominante idéogrammique)
- dues à une méconnaissance lexicale altérant la valeur phonique du mot
- dues à une méconnaissance lexicale n'altérant pas la transcription phonique du mot
- dues à une erreur grammaticale (dominante morphogrammique)

Comme on peut le voir une adaptation/simplification de la terminologie, pourvu qu'elle rende compte de la nature des erreurs commises par l'élève, a été acceptée. Le jury préfère une terminologie claire et univoque plutôt que l'emploi de termes mal maîtrisés.

L'autre difficulté de cet exercice était de relever de manière exhaustive, sans se tromper de catégorie, les erreurs commises par l'élève. Vu le nombre et l'évidence des transcriptions fautives, il n'a pas été tenu compte d'un relevé quelque peu lacunaire.

Ce qui a été ici évalué, ce sont les connaissances du candidat et sa capacité à établir le diagnostic des difficultés orthographiques de cet élève. Aucune catégorie ne devait être omise. Pour cela, une grande précision dans l'analyse des erreurs est nécessaire et doit se lire dans **le tableau qu'il faut alors réaliser.**

Deuxième question

Il était demandé aux candidats de sélectionner deux types d'erreurs afin de mettre en place les réponses pédagogiques aux difficultés de cet élève.

Dans l'énoncé de la question, l'adverbe « prioritairement » était à prendre en compte.

Certes, vu la quantité et la variété des fautes présentes dans cette dictée, tout était possible, mais sur le plan didactique, le fait d'être capable de hiérarchiser les objectifs est une compétence déterminante.

Ainsi, on peut observer que l'élève fait beaucoup d'erreurs dans deux situations :

- Quand il s'agit d'accorder le verbe avec le sujet
- Quand il s'agit de procéder aux accords à l'intérieur du groupe nominal.

Cela pouvait justifier que l'une ou l'autre, au moins, des remédiations proposées par le candidat, porte sur l'une ou l'autre de ces lacunes.

D'autre part, la mauvaise transcription phonique, la mauvaise segmentation de mots sont des erreurs qui traduisent un retard dans la pratique de l'écrit. Ce sont des obstacles à la lecture et à l'écriture qui risquent d'handicaper gravement cet élève.

Au vu de ce diagnostic qui mettait en valeur la nécessité d'apprentissages fondamentaux, le candidat a été laissé libre de ses choix didactiques sous réserve qu'il soit en capacité de les motiver.

Le plus difficile était de proposer **des remédiations**.

- On peut considérer que cet élève ne connaît pas les règles d'accord : il s'agit donc pour lui de les mémoriser ; ou bien il les connaît mais il ne les met pas en application. Il s'agit alors de proposer des tâches dans lesquelles il sera confronté à des choix. De la simple mémorisation, on passe à des mises en situation plus globales puis éventuellement à des activités de transfert plus ou moins complexes.

- Les faiblesses lexicales relevées par la mauvaise segmentation des mots invitent à tout faire pour enrichir le vocabulaire de cet élève. Acquisition systématique de mots courants ? Programme individuel de lecture ? On attend que dans l'épreuve de didactique, le candidat fasse le lien entre les erreurs commises et les solutions envisagées. Pour cela, il importe de distinguer ce qui est de l'ordre des savoirs de base à mémoriser et ce qui relève de la capacité à agir en situation. Sont à envisager des exercices en vue d'une automatisation de la règle syntaxique mais aussi des mises en situation d'application de ces connaissances de base dans des contextes variés.

Troisième question

Cette question a pu dérouter les candidats. Elle énonçait pourtant clairement qu'il s'agissait de réfléchir sur tous les types d'activité à programmer dans une classe quand on vise à améliorer les compétences orthographiques des élèves.

Par rapport à la question précédente, on ne s'appuie plus sur les besoins spécifiques d'un élève en grande difficulté en CM2, mais on traite un objectif plus général et plus global.

On attendait donc des candidats qu'ils soient à même d'évoquer des dispositifs pédagogiques fréquents dans les classes, ceux qu'ils ont pu observer durant les stages par exemple. La pratique de « la phrase du jour », d'autres types de dictée, des activités de classement, de tri, de catégorisation, l'emploi de supports numériques, des situations d'écrits, de jeux de mots, tout cela était envisageable.

C'est bien à partir de ce qui a été lu et étudié, ou bien encore de ce que le candidat a pu observer et discuter dans les classes visitées qu'il peut introduire des propositions didactiques.

Par contre, le jury n'a pas admis les solutions qui consistaient à mentionner l'appel à un orthophoniste (externalisation de la difficulté) ou encore des jugements tendant à laisser penser que cet élève n'a pas sa place en CM2. On rappellera que les principes même de l'école inclusive ne peuvent être méconnus des candidats.

1.1.3. Remarques du jury

En ce qui concerne les prestations en général, les commissions de correcteurs ont signalé la relative pauvreté des propositions didactiques et le plus souvent leur très grande généralité. Ils ont été surpris de constater le recours à des recettes traditionnelles plus fréquemment que le recours à des procédures actuelles et innovantes.

La réalisation de tableaux est de nouveau recommandée dans ce type d'épreuve. Le jury a souvent perçu une bonne utilisation de la grille simplifiée de Nina Catach. Cependant, plutôt que d'employer une terminologie mal maîtrisée, il est conseillé aux candidats de s'exprimer simplement.

Le jury invite les candidats à travailler sur les productions d'élèves, soit à partir de ce qu'ils peuvent collecter dans les classes, soit à partir des revues qui en éditent pour les analyser.

Il est également conseillé de ne pas négliger la didactique de l'orthographe et la nécessité de lire des textes théoriques afin d'enrichir sa conception des apprentissages. Beaucoup d'examineurs rappellent que l'approche par compétence suppose que toute activité soit rapportée aux besoins des élèves tels qu'ils ont été identifiés et analysés. Prendre en compte les difficultés des élèves est une notion centrale et permanente. On a ainsi pu regretter qu'il ait été fait très peu allusion à la différenciation pédagogique.

Enfin il est rappelé que cette épreuve exige des candidats des qualités de réflexion et d'argumentation : il importe d'expliquer dans quel but on propose tel ou tel exercice, telle ou telle tâche, ou pourquoi on place l'élève dans telle ou telle situation. De même, la distinction entre savoir, savoir-faire et compétence est appréciable parce qu'on ne vise pas alors les mêmes objectifs. Cela permet de mieux hiérarchiser les apprentissages, d'associer des activités diverses, le tout étant de prendre le temps d'expliquer les choix que l'on fait.

1.2. Epreuve écrite de mathématiques

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 13 points ;
2. Deuxième partie : 13 points ;
3. Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Evaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- Evaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.
- Evaluer la capacité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le sujet a pour programmes de référence ceux du collège et il est établi en tenant compte des programmes d'enseignement en vigueur à l'école primaire.

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1620 candidats ont composé, 1172 pour le public et 448 pour le privé. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs avec le système de double correction.

Les résultats présentés ci-dessous apportent des éléments statistiques suivant les types de concours :

Concours	Effectifs	Moyenne Sur 40	Ecart-type	Médiane
CRPE externe public	989	21,1	7,4	21
CRPE externe privé	377	19.8	6,3	20
2nd concours interne privé	21	18,8	7,6	20
2nd concours interne public LR	3	16.4	10.7	14.2
3ème concours public	122	20.1	7.3	19.5
CRPE externe public Langue régionale	47	18,1	6.9	17.5
CRPE externe privé Langue régionale	31	19.2	6.3	20.1
CRPE externe privé DIWAN	18	17.6	9.5	19.5

1.2.2. Analyse du sujet

La partie « Mathématiques » de la session 2015 compte trois parties. Elle couvre une grande partie du programme de collège et permet de vérifier que le candidat possède des compétences mathématiques de base.

Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et nécessite des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. Un candidat qui aurait fait l'impasse sur la connaissance des éléments mathématiques mis en œuvre n'avait aucune chance de réussir. Il est donc toujours nécessaire de se présenter à ce concours en s'appuyant sur une préparation solide.

Les moyennes par exercices sont les suivantes :

Partie 1 : 8,3 sur 13 ;

Partie 2 : 6,2 sur 13 ;

Partie 3 : 6,7 sur 14.

Des points étaient attribués à la présentation, aux explications, à la fluidité, et à la notation mathématique.

Ces moyennes ne reflètent pas bien sûr la très grande disparité des productions mais indiquent, comme pour les années précédentes, une certaine faiblesse des connaissances générales en mathématiques chez un grand nombre de candidats. Pour terminer ce tour d'horizon, il est aussi à remarquer que beaucoup de candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40 qui était éliminatoire.

Partie 1

La partie 1 se concentre sur les études de différentes méthodes de calcul d'aire d'un polygone de Pick : la première sous-partie est basée sur une utilisation du calcul littéral et sur l'appréhension de formules, la deuxième est axée sur les conséquences de la formule de Pick et une démonstration.

Cette partie est la mieux réussie.

Cependant, la question de la démonstration n'est pas bien traitée. De nombreux candidats ne sachant pas démontrer une égalité mathématique, il est recommandé aux futurs candidats de se pencher sur les différentes méthodes qui permettent de valider une égalité mathématique. Les

candidats n'ont pas compris le statut de l'exemple pour une démonstration, ils pensent que ce dernier peut valider la démonstration.

On observe aussi des candidats qui démontrent un résultat en se basant sur une preuve numérique. Certains candidats se perdent dans des explications très obscures.

Des candidats ne savent pas vérifier une égalité littérale vraie pour tout nombre. Ils vérifient en remplaçant par une valeur précise.

Certains candidats n'ont pas su exploiter un résultat et tracer le réseau adéquat.

En conclusion, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas les connaissances élémentaires de mathématiques et la démonstration en mathématique. Trop d'entre eux considèrent que des valeurs numériques prouvent une égalité pour tout nombre.

Partie 2

Cette partie est composée de trois exercices indépendants.

Le premier exercice est un exercice d'arithmétique par disjonction des cas. Beaucoup de confusions sur les diviseurs, les nombres divisibles sont relevées. Une autre difficulté est de déterminer les réponses dans tous les cas en fonction du raisonnement préalable.

Le deuxième exercice est un extrait du sujet de DNB métropole 2010, il s'agit d'un exercice de lecture graphique sur le volume de glace en lien avec le volume d'eau liquide.

Cet exercice est assez bien réussi, hormis l'augmentation de pourcentage qui est très mal traitée. La notion de pourcentage est très mal comprise alors qu'elle fera partie de l'enseignement du cycle 3.

Les candidats n'arrivent pas non plus à justifier de la proportionnalité à partir d'un graphique avec une droite passant par l'origine. Certains candidats manquent de concision et s'enferment dans des explications obscures.

D'autres candidats ne connaissent pas les conversions des contenances en volumes.

Le troisième exercice est un exercice d'optimisation d'une distance minimale sur une situation géométrique avec un support trapèze.

Des candidats ne savent pas appliquer le théorème de Thalès. Des difficultés notables pour déterminer la position d'un point afin d'avoir une distance minimale.

Ici, des candidats se perdent en explication peu claires pour répondre à la question posée. Le fait de « délayer » ne les sert pas sur ce type de question ! Des candidats ne maîtrisent vraiment pas la démonstration et usent des mots « évident », « forcément » qui cachent une impossibilité à expliquer.

Partie 3

Cette partie est composée de deux exercices indépendants, reposant sur des notions didactiques et pédagogiques sur l'apprentissage de la numération. Dans de nombreuses copies, les explications ici encore sont très confuses. Des candidats ne possédant pas les éléments didactiques simples se perdent et se contredisent quelques phrases plus loin. On ne peut que conseiller aux candidats d'appliquer l'adage « ce qui se conçoit bien, s'explique simplement ».

Au-delà de l'aspect pédagogique, on relève ici des erreurs mathématiques sur la numération. La définition d'un nombre décimal n'est toujours pas acquise pour des candidats pouvant être amenés à l'enseigner. Pour certains, un nombre entier n'est pas décimal.

Il est à déplorer que les candidats n'aient pas lu le précédent rapport !

En résumé, il est attendu, sur cette partie, de la concision et une bonne réflexion sur les aides à apporter aux élèves. Un travail préalable sur l'identification des erreurs d'élèves doit être pratiqué avant de passer le concours. La lecture des questions est importante, on demandait deux erreurs pour deux compétences soit 4 réponses.

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de lire avec attention les questions. Il ne s'agit pas d'une perte de temps mais au contraire d'éviter des réponses « hors sujet ».

Trop de copies présentent encore une rédaction brouillonne ce qui est inquiétant pour un futur enseignant. Les candidats doivent donc apporter la plus grande rigueur mathématique dans la rédaction de leurs explications, employer des théorèmes ou des définitions claires, organiser des réponses concises et simples. Ils doivent avoir de bonnes connaissances logiques, maîtriser les raisonnements divers (contre-exemple, disjonction des cas, absurde...) et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique. Les connaissances du programme de collège doivent être correctement maîtrisées, en particulier ce qui concerne les notations et le vocabulaire mathématiques, les propriétés dans tous les domaines mathématiques et les diverses configurations géométriques de base.

Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base en mathématiques ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- exprimer un solide bon sens permettant de bien analyser les situations d'étude et éviter les contradictions flagrantes ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant.
- s'exprimer clairement, simplement : des explications redondantes, au final, ne servent pas le candidat.
- avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques en mathématiques.

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

Descriptif

Durée : 3 heures

Notation : 40 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Epreuves :

- Commentaire guidé d'un texte en langue régionale ;
- Traduction en français d'un passage du même texte.

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

101 copies ont été remises, soit une augmentation intéressante par rapport au concours 2014 (81 copies).

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles
Concours externe public spécial langue régionale	24	75	48	30
Second concours interne public spécial langue régionale	2	17	4	1
Concours externe privé spécial langue régionale	18	51	30	14
Concours externe privé Diwan Rennes¹	6	21	18	9
Concours externe privé spécial langue régionale Nantes²	1	4	1	1
Total	53	165	101	55

La moyenne des copies corrigées est de 10,19 sur 20. Pour la première fois depuis des années, la moyenne générale est supérieure à 10, ce qui montre une élévation du niveau de langue bretonne des candidats. Mais cette moyenne traduit des réalités très diverses car si 58 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10 (19 candidats ont même 15 ou plus), il est surprenant que 19 copies aient une note inférieure à 5 dans l'épreuve de breton du concours bilingue. L'extrême pauvreté du niveau de langue de ces candidats qui se destinent au professorat des écoles bilingue, tant en compréhension qu'en expression, interpelle les correcteurs.

Note	15 à 20	10 à 14,5	5,5 à 9,5	0 à 5
Nombre de copies	19	34	29	19

¹ Le jury du concours externe privé Diwan a lieu dans l'académie de Montpellier

² Le jury du concours a lieu dans l'académie de Nantes

1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne

Le texte proposé au commentaire « 1690- Ar feilhañserezh e karter Lokmaria e Kemper » de Herve Gouedard, extrait de « A-dreuz ar c'hantvedoù, Embannadurioù Al Liamm, 2014 » qui raconte l'histoire de la faïencerie à Quimper et décrit le quartier de Locmaria est écrit dans une langue de grande qualité. Il permettait de bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression et de sentir leur culture bretonne.

En ce qui concerne le commentaire proprement dit, on formulera quelques remarques :

- le jury attache beaucoup d'importance à la correction et la richesse de la langue. Il apprécie les réponses claires, argumentées, structurées mais cependant concises. Il déplore que certaines copies soient difficiles à lire et invite les candidats, futurs professeurs des écoles, à soigner leur écriture.
- quelques erreurs grammaticales reviennent de façon récurrente dans les copies à partir de la langue source : la place du verbe dans la phrase, les mutations consonantiques, la confusion entre la conjugaison personnelle (synthétique) et la conjugaison impersonnelle (analytique), et de façon surprenante, une utilisation des verbes « être » et « avoir » souvent incorrecte.
- le jury a été surpris par la méconnaissance évidente de la Bretagne chez de nombreux candidats.
- à l'inverse, le jury a noté avec satisfaction la présence d'excellentes copies -en nombre plus important cette année - qui témoignent d'une très bonne maîtrise de la langue bretonne et de la culture bretonne.

Pour chaque question, la moitié des points était accordée à la qualité et la correction de la langue. Ces points étaient attribués de la façon suivante : un quart des points pour la conjugaison et la place du verbe dans la phrase, un quart des points pour l'orthographe et les mutations consonantiques, un quart des points pour les phrases complexes (avec subordonnées) et un quart des points pour la richesse et la précision du vocabulaire. Mais aucun point n'était, bien évidemment, accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

1.3.3. Traduction en français

Cet exercice permet de bien évaluer la compréhension en langue bretonne ainsi que la précision et la rigueur du maniement de la langue française.

Il convient de rappeler que traduire n'est pas restituer les mots dans une autre langue, il s'agit bien au contraire de rendre le sens, le style, le ton du texte originel. De très bonnes copies témoignent d'une bonne compréhension du texte et d'une expression juste et de bonne qualité en français. Mais en même temps le jury a souvent noté une maîtrise insuffisante des techniques de traduction et a déploré une traduction très littérale, proche de la structure de la langue bretonne. Le vocabulaire utilisé dans ce texte était certes parfois spécialisé mais relève très

largement du niveau de la culture générale que ce soit pour la faïencerie ou l'architecture. Des phrases entières voire des passages entiers n'ont pas été traduits, ce qui pénalise d'autant les candidats.

Les correcteurs constatent aussi que de nombreux candidats ont une orthographe défailante en français (orthographe d'usage, conjugaison, accords...).

2. Epreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Descriptif de l'épreuve

Transmission préalable d'un dossier de 10 pages au plus : 2 ensembles

1. Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
2. Une description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi

Durée : 1 heure

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 minutes ;
- Entretien avec le jury : 40 minutes.

Notation : 60 points

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 points ;
- Entretien avec le jury : 40 points.

Finalité :

-Evaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle :

sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels,
éducation musicale, enseignement moral et civique

-Evaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.

2.1.1. Les résultats obtenus dans l'académie de Rennes

La moyenne générale pour cette épreuve est de 37,4 sur 60, soit une moyenne de 12,5 sur 20, légèrement plus élevée que l'année précédente.

Les moyennes obtenues pour chaque domaine sont remarquablement proches, dans une fourchette allant de 35,8 (Musique) à 38,5 (EMC), soit un écart maximum de 1,6 point sur 60 par rapport à la moyenne.

Pour chaque domaine, on n'observe pas de disparité dans la notation d'une commission à l'autre.

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

L'exposé:

La durée de l'exposé est de vingt minutes. C'est un maximum impératif à ne pas dépasser : l'exposé est interrompu par le jury quand les vingt minutes sont écoulées. Un exposé beaucoup plus court pénalise doublement le candidat : d'une part la capacité à bien gérer le temps fait partie des critères d'évaluation de cette partie de l'épreuve, et d'autre part un exposé court

amène rapidement le jury à une ouverture plus large lors de l'entretien, qui dans tous les cas se limitera à une durée de quarante minutes.

Il faut insister ici sur le fait qu'aucun support n'est autorisé pendant l'oral, autre que ceux présents dans le dossier. Le candidat n'a donc sous les yeux que l'exemplaire du dossier qui lui est remis, à son entrée en salle, par le jury. Il peut avoir également à sa disposition une version électronique, suivant des modalités précisées dans une note adressée par la division des examens et concours (DEXACO) à l'ensemble des candidats inscrits au concours.

L'entretien :

Rappelons tout d'abord que le jury n'est pas là pour « piéger » le candidat.

L'entretien débute généralement par un retour sur l'exposé. Il s'agit pour l'essentiel de vérifier l'honnêteté du candidat, et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple : approches transdisciplinaires, partenariat, situations de lecture, écriture ...

L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été juste effleurés, lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues.

Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement. Ces notions d'approfondissement et d'élargissement sont précisées dans un document de présentation des épreuves sur Eduscol, à l'aide d'un exemple sur la classification des êtres vivants dans le domaine des sciences de la vie.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.
- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi.

Dans cette épreuve, il ne s'agit nullement d'évaluer des connaissances encyclopédiques sur tous les sujets. Mais on est en droit d'attendre que le candidat ait suffisamment creusé le sujet qu'il a lui-même choisi pour bien maîtriser les savoirs abordés et les connaissances présentées dans le dossier. Ce qui est apprécié, c'est donc la culture du candidat sur le sujet qu'il a travaillé, et les efforts de recherche et de compréhension qu'il a conduits dans le cadre de son travail préparatoire.

A titre d'exemple, et pour reprendre celui présenté dans Eduscol, on n'attend pas de tout candidat au concours qu'il sache ce qu'est une classification phylogénétique, mais on attend d'un candidat ayant préparé un dossier sur la classification, comme on l'attendrait d'un professeur des écoles travaillant ce sujet avec ses élèves, qu'il ait cherché en quoi consistent les classifications modernes et qu'il soit capable d'en expliquer les principes.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ».

Là encore, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue sous forme livresque un corpus de connaissances théoriques. Il doit, à travers les questions posées, montrer sa capacité à mettre en lien des activités proposées avec des connaissances sur les stades de développement des enfants et les diverses théories de l'apprentissage.

2.1.3. Ce qui est évalué

Les candidats doivent bien garder à l'esprit qu'ils ne passent pas une épreuve destinée à évaluer leur seul niveau de compétence disciplinaire, mais bien plutôt leur capacité à se mettre en situation professionnelle dans un domaine de leur choix. Il s'agit bien pour le jury de rechercher les indices d'une construction de compétences professionnelles amorcée en première année de master MEEF. En ce sens, cette épreuve doit vraiment être perçue comme revêtant un caractère professionnel affirmé. On cherche à mesurer la conscience qu'ont les candidats de l'existence et de l'importance de compétences professionnelles. De telles compétences professionnelles en construction impliquent naturellement en amont une maîtrise des connaissances disciplinaires.

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, l'épreuve vise à évaluer *« les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle »*. Plus globalement, les deux épreuves orales d'admission permettent *« d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux »*.

Les critères d'évaluation retenus par le jury portent donc à la fois sur les qualités de communication et de présentation, les qualités d'argumentation, les qualités de cohérence et de pertinence, enfin les compétences didactiques et épistémologiques.

Il faut insister sur le fait que ce n'est en aucun cas le dossier en lui-même qui est évalué. Ce dernier n'est qu'un support pour l'exposé et l'entretien, qui permettront au jury d'évaluer le niveau de compétence du candidat. Des dossiers relativement faibles ont d'ailleurs pu conduire à des notes satisfaisantes en raison de la qualité des prestations et des échanges. A l'inverse, des dossiers de très grande qualité ont pu donner lieu à des entretiens très décevants, mettant en cause l'appropriation du travail et de la réflexion par le candidat, et conduisant ainsi à des notes faibles.

L'exposé permet essentiellement au jury d'évaluer les qualités de communication et de présentation du candidat. Il permet de juger de sa capacité à gérer le temps, à adopter une posture et une attitude satisfaisantes, à s'exprimer avec aisance de façon claire et correcte, en se détachant de ses notes. De ce point de vue, un candidat qui récite le contenu de son dossier, ou de longs discours très théoriques, ne met pas en valeur les qualités de dynamisme et de conviction attendues d'un futur professeur.

Le jury prend également en compte la capacité du candidat à organiser sa présentation. Naturellement cette première partie, notée sur vingt points, ne peut faire l'impasse sur la qualité et l'appropriation des contenus. Mais considérant que ces contenus ont longuement été préparés par le candidat pendant son année de formation, et que rien n'assure de leur caractère

totalelement personnel, ce n'est pas leur qualité qui est avant tout regardée. Leur appropriation réelle par le candidat sera appréciée lors de l'entretien. Il va cependant de soi que des contenus faibles, approximatifs, ou erronés voire ineptes, sont sanctionnés par des notes faibles attribuées à l'exposé.

L'entretien va davantage se centrer sur les qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence du candidat, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Il s'agit de vérifier l'honnêteté du candidat, et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et de la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Dans tous les cas, ce qui est le plus important, ce sont les capacités de réflexion du candidat, son bon sens pragmatique, sa capacité à se décentrer dans une analyse réflexive.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques.
- argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire.
- argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant.
- faire preuve de qualités d'écoute permettant de répondre de façon adaptée aux questions posées.
- faire preuve de réactivité, de prise de recul.
- réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux.
- mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé).
- entrer facilement dans l'échange et réagir de façon pertinente aux remarques, propositions, interrogations du jury.
- maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

2.1.4. Remarques sur les prestations des candidats

Remarques générales

Il faut tout d'abord relever le bon niveau général des candidats, que traduit bien la notation. Les jurys ont été très agréablement impressionnés par la qualité de nombreuses prestations, tant du point de vue de la maîtrise scientifique que de la capacité à réfléchir sur les situations d'apprentissages et les questions didactiques.

Les remarques qui suivent ne visent qu'à pointer quelques difficultés rencontrées, afin d'attirer l'attention des candidats sur des obstacles ou lacunes susceptibles d'amoindrir leurs performances, et celle des formateurs sur les points qu'il conviendrait de travailler pendant l'année de préparation.

Concernant les dossiers, ils sont globalement bien conçus, avec des contenus riches et bien organisés, et respectueux des règles fixées. Certains pourraient cependant gagner en lisibilité. La présence d'un titre, un plan et une organisation bien apparents, facilitent grandement la lecture par le jury. De même, l'intégration de schémas, quand le sujet s'y prête naturellement, est parfois plus efficace que de longs discours. Quel que soit le domaine, il est essentiel de citer les sources des documents et des citations. Pour faciliter les échanges, une pagination s'avère souvent utile. La présence de nombreuses fautes d'orthographe, comme l'irrespect des règles de présentation (page de garde, nombre de pages ...) ne constituent pas des signaux très positifs envoyés aux membres du jury !

Enfin, les simples copiés collés sont aisément repérables par les membres du jury, qui apprécient bien plus des productions personnelles. La découverte, lors de l'entretien, d'une appropriation peu approfondie de ces copiés collés par les candidats, est naturellement très mal perçue.

Les candidats ont parfois tendance à envisager l'oral comme une soutenance d'un compte-rendu de stage. Ce n'est pas l'esprit de cette épreuve, qui est ouverte à des candidats qui ne peuvent faire valoir aucune mise en pratique. Il est important que les candidats qui ont pu bénéficier d'une expérience, ce qui constitue indubitablement un avantage, ne s'enferment pas dans cette expérience et puissent se projeter au-delà du vécu du stage. En restant trop centrés sur les modalités ou l'organisation du travail du stage, certains candidats peinent à prendre le recul suffisant pour penser l'enseignement ou les questions d'apprentissages.

Plus généralement, beaucoup de candidat montrent des difficultés à proposer des pistes d'amélioration des séances, à imaginer des ajustements ou des alternatives prenant en compte des publics différents ou des contextes particuliers d'exercice du métier. Ils ne doivent pas être déstabilisés par des questions du jury qui semblent remettre en cause leurs propositions d'activités. Ces questions ont pour seul objectif de pousser le candidat à un regard critique sur ses pratiques.

Trop souvent également, le jury s'est vu présenter des dispositifs pédagogiques où l'enseignement est au centre au détriment de réelles situations de recherche impliquant les élèves. Cela suppose, entre autres, un choix d'outils ou de supports favorisant une véritable construction intellectuelle par l'élève. Il est de ce point de vue parfois surprenant de constater l'absence totale des élèves dans la partie pédagogique des dossiers.

Les jurys ont apprécié les (trop rares) candidats qui savent mettre en perspective les objectifs d'apprentissages et les articuler avec les stades de développement. La connaissance sur le développement des enfants fait défaut dans de trop nombreux cas. On ne saurait trop encourager les candidats à se documenter de manière précise sur ces questions, ce qui ne se limite pas à une connaissance théorique des différents stades de développement proposés par Piaget !

Certains candidats anticipent des adaptations de la séance proposée à d'autres cycles, ce qui constitue un plus.

Le jury attend également des candidats qu'ils se placent déjà dans des postures d'enseignants : écriture au tableau, prise en compte du public, attitude réflexive ...

En travaillant le domaine retenu au-delà de son simple sujet, le candidat augmente grandement ses chances de réussite au concours.

- **L'utilisation du numérique**

Des supports numériques ont été joints aux dossiers papiers dans un nombre limité de cas.

CRPE Session 2015	Géographie	Histoire	Education morale et civique	Histoire des arts	Arts visuels	Education Musicale	Sciences et technologie
Nombre de CD	2	26	9	16	25	24	20
Candidats	44	139	58	34	77	63	254
%	4.5%	18.7%	15.5%	47.1%	32.5%	38.1%	7.9%

122 supports numériques sur 669 candidats admissibles présents, soit 18,2%.

CRPE Session 2014	Géographie	Histoire	Education morale et civique	Histoire des arts	Arts visuels	Education Musicale	Sciences et technologie
Nombre de CD	7	26	3	8	18	33	29
Candidats	48	141	45	24	63	64	262
%	14.6%	18.4%	6.6%	33.3%	28.6%	51.5%	11%

En 2014, 124 supports pour 646 candidats admissibles présents, soit 19.2%, la proportion est assez proche de celle de 2015, même si on note une légère baisse.

Les règles présentées en amont aux candidats étaient les suivantes :

Sur le site académique WWW.ac-rennes.fr

Note à destination des candidats

Dans l'hypothèse où le dossier papier serait accompagné d'un support numérique « Compact Disc » dans le but par exemple de présenter une œuvre audio ou une séquence vidéo, le support numérique aura le même contenu que le support papier, à savoir :

- le dossier sous format papier devra porter la référence de l'œuvre audio ou de la séquence vidéo enregistrée sur le « Compact Disc »,
- le dossier sous format « Compact Disc » devra contenir le fichier correspondant au dossier sous format papier ainsi que l'œuvre audio ou la séquence vidéo.

Le candidat qui souhaite utiliser pendant l'entretien un document sur support « compact disque » devra se munir de son ordinateur portable et d'une rallonge électrique. Seront mis uniquement à sa disposition un tableau blanc, des feutres et une prise électrique usuelle

Le temps d'installation est intégré aux 20 minutes réglementaires qui sont attribuées à la présentation du dossier par le candidat.

Remarques particulières selon les domaines :

- **Arts visuels**

Le jury regrette que beaucoup de candidats manquent des références culturelles et artistiques solides qu'on est en droit d'attendre quand elles sont en lien avec la thématique choisie. L'utilisation de supports numériques a rarement apporté une valeur supplémentaire aux propos : elle s'est même parfois révélée être une entrave (difficultés techniques, perte de temps ...). En arts visuels, cela devrait pourtant permettre une présentation plus efficace d'œuvres ou de productions d'élèves, mais cela s'anticipe et se travaille.

Rappelons aux candidats que si l'éducation à l'image fait l'objet d'apprentissages pour les élèves, l'image se conçoit également comme un support pédagogique utile aux professeurs.

De ce point de vue, il est surprenant que, dans le domaine des Arts visuels, certains candidats ne proposent aucune illustration dans leurs dossiers ! Les supports visuels peuvent en outre éviter des écrits trop denses ...

Le jury attend de futurs enseignants qu'ils soient en capacité de créer des situations d'apprentissage permettant aux élèves de vivre des expériences sensibles pour pouvoir apprendre. Cela amène à interroger les représentations ou schémas didactiques normés de certains candidats, comme celle par exemple qui consiste à penser que l'introduction d'œuvres devrait être systématiquement située en fin de séquence afin d'éviter le développement de démarches « à la manière de ... ». Cela conduit même parfois à appauvrir les réalisations des élèves.

Il est indispensable pour les candidats qui choisissent ce domaine d'avoir bien saisi les enjeux d'une formation artistique et culturelle des élèves. On ne saurait trop leur conseiller d'actualiser leurs connaissances, de consulter les nombreuses ressources numériques exploitables, et de pouvoir citer certaines d'entre elles lors de l'entretien. Le manque de connaissances conduit parfois ainsi les candidats à se répéter, ou à rester dans des approches trop superficielles. Attention par exemple aux références qui se limitent à Piaget et à Vigotsky, comme si rien n'avait été écrit depuis !

A noter enfin que, dans ce domaine, les candidats qui s'appuient sur une pratique personnelle, qu'ils sont capables de mettre au service d'une réflexion sur leurs pratique d'enseignement, sortent largement du lot.

- **Géographie**

Globalement, dans ce domaine, les connaissances scientifiques restent bien souvent trop superficielles, même par rapport au sujet choisi. La conception de la géographie se limite ainsi trop fréquemment à l'analyse de paysages. Elle néglige en particulier l'idée de l'organisation de l'espace.

Lorsque les contenus scientifiques ont été sérieusement travaillés, il convient de bien identifier les enjeux fondamentaux du thème choisi.

Il est aussi important d'avoir bien clarifié en amont l'orientation disciplinaire du dossier, et l'épistémologie de la discipline, en inscrivant la réflexion au cœur des concepts qui lui sont propres, concepts qui doivent être maîtrisés par le candidat. Une telle démarche permet aussi

d'éviter des jugements péremptoires, relevant davantage du militantisme que d'une approche scientifique. Les candidats qui ont le mieux réussi ont ainsi su faire preuve d'une véritable réflexion épistémologique sur des concepts clés tels que ceux d'espace, de spatialisation, de territoire, de paysage, de flux, de pôles, de dynamique ...

Dans un certain nombre de cas, les savoirs géographiques sont manifestement à réactualiser, en s'appuyant par exemple sur des manuels récents du second degré. La capacité à problématiser ces savoirs constitue également un atout important pour la réussite de cette épreuve. De même que la capacité à les relier à des questions d'actualité.

- **Histoire**

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés et maîtrisent souvent des connaissances historiques précises. Le jury apprécie des candidats qu'ils aillent au-delà des contenus pour montrer qu'ils ont bien compris le sens et les enjeux du sujet traité. En histoire, il est particulièrement important d'indiquer, et parfois de discuter les sources des documents utilisés. Ceux-ci mériteraient parfois une meilleure qualité de présentation. Il paraît indispensable qu'un document utilisé dans la démarche pédagogique soit reproduit dans le dossier. Dans bien des cas, la couleur est indispensable, ce que peut aisément permettre le support numérique si le dossier est en noir et blanc.

De même la capacité à bien problématiser le sujet traité constitue un point essentiel.

Dans quelques cas, ont été choisies des thématiques qui ne se rattachaient à aucun programme de l'école élémentaire.

La maîtrise de connaissances élargies et fiables sur les différents concepts et sur les enjeux de l'enseignement de l'histoire à l'école élémentaire est essentielle pour bien réussir cette épreuve. En particulier, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas parfaitement les repères historiques attendus en fin de CM2, ou n'ont pas saisi l'idée d'évolution en relation avec l'importance des évolutions techniques. Pour certains candidats, l'histoire se résume ainsi à une succession d'évènements ou de personnages, ce qui ne permet pas d'en comprendre les enjeux en termes de connaissance du monde et d'éducation.

Il est parfois surprenant de voir des candidats proposer une séquence sur une période dont ils semblent tout ignorer en termes d'organisation sociale, politique, économique.

De ce point de vue, il apparaît particulièrement important de veiller à la cohérence entre les deux parties du dossier. Il est ainsi regrettable de voir parfois des candidats utiliser des supports ou des démarches didactiques développés sur des conceptions anciennes, que viennent contredire les fondements scientifiques plus récents présentés dans la première partie.

Concernant la partie scientifique, la qualité des sources est parfois discutable : des ouvrages de très grande vulgarisation, sans référence aucune aux sources d'origine, ne sauraient remplacer les ouvrages de référence récents sur le sujet traité. Un temps de recherche, y compris bibliographique, est donc indispensable pendant la préparation du dossier.

Dans ce domaine également, le vernis s'écaille facilement : tout candidat devrait être convaincu de l'importance de n'utiliser du vocabulaire, de ne nommer des concepts, qu'en étant assuré de leur bonne compréhension. L'histoire est une discipline qui exige rigueur et précision, et qui supporte mal l'approximation.

- **Enseignement moral et civique**

Dans ce domaine, l'écueil essentiel repéré par les jurys est le risque fort d'être dans un discours éloigné de toute réalité de classe. Des démarches pédagogiques concrètes sont à explorer : débat dans la classe, travail coopératif en groupes, différenciation ...

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su allier des connaissances scientifiques et institutionnelles assurées, à une vraie réflexion didactique. De même apparaît indispensable la capacité à relier les connaissances aux compétences du socle commun, mais aussi celle de prendre du recul par rapport à des affirmations parfois péremptoires.

Une forte méconnaissance des programmes a été observée chez certains candidats, entraînant parfois le traitement de thèmes hors sujet. Le jury attire l'attention sur le fait que l'épreuve s'appuie désormais sur les nouveaux programmes mis en œuvre à cette rentrée 2015 à l'école et au collège, et dont les candidats doivent avoir bien compris la logique en termes de parcours des élèves, et les enjeux.

- **Histoire des arts**

Les candidats montrent dans l'ensemble un bon niveau scientifique et une bonne qualité de réflexion sur le plan didactique. Les commissions ont relevé la grande qualité de nombreuses prestations, avec des candidats à l'aise, pertinents et cohérents dans leurs réponses, et faisant preuve d'une bonne capacité à s'interroger. Parfois passionnés par le sujet traité, certains candidats peuvent avoir tendance à s'y enfermer, avec des difficultés à élargir les questionnements. Ces mêmes candidats doivent veiller à ne pas viser des niveaux hors d'atteinte pour des élèves de l'école primaire.

Ce qui manque le plus dans ce domaine, c'est d'ailleurs précisément l'absence de l'élève et l'éloignement, parfois, des réalités concrètes d'enseignement dans les classes. Les exposés sont ainsi trop souvent très conceptuels, s'attachant davantage aux contenus qu'à la question pourtant essentielle des apprentissages. Les pratiques artistiques des élèves sont souvent absentes. Il ne faut pas hésiter, quand cela est possible, à faire figurer dans le dossier des productions d'élèves, même non abouties.

Le jury insiste par ailleurs sur l'importance de laisser sa place à l'approche sensible. On note parfois une place hégémonique laissée à la verbalisation et à l'écrit, qui peuvent étouffer les pratiques.

Enfin, les commissions insistent sur la nécessaire qualité des documents et des éléments visuels ou sonores à présenter, et sur la nécessaire vigilance sur la valeur artistique des supports retenus.

- **Education musicale**

Globalement les candidats maîtrisent les fondements scientifiques et théoriques. Les candidats qui ont moins bien réussi dans ce domaine sont ceux qui se sont montrés incapables d'argumenter leurs choix pédagogiques ou qui n'ont pas su intégrer une méthodologie rigoureuse dans la construction des séquences. En particulier, la connaissance de l'architecture d'une séance d'éducation musicale, avec la place laissée à l'échauffement, à la mise en œuvre vocale, à l'écoute, apparaît comme un élément incontournable.

La très bonne connaissance du sujet amène certains candidats à « oublier » les élèves, et à ne pas suffisamment creuser les situations d'apprentissage. Il faut par ailleurs veiller à ne pas rester

enfermé dans le sujet traité, mais au contraire à l'inscrire dans un ensemble plus vaste, qui donne du sens au parcours de l'élève. Cela exige une attention aux approches interdisciplinaires et culturelles.

Les commissions apprécient particulièrement les candidats qui s'autorisent une pratique vocale, ou qui témoignent de pratiques instrumentales dans la classe, qui peuvent être présentées dans le dossier et disponibles sous forme numérique sur le CD ROM.

- **Sciences et technologie**

En sciences et technologie, les fondements scientifiques apparaissent généralement bien préparés dans le dossier, mais l'exposé, et surtout l'entretien, montrent qu'ils ne sont pas toujours suffisamment maîtrisés. Or il ne peut y avoir de mise en œuvre pédagogique de qualité lorsque les connaissances scientifiques sont fragiles.

Comme dans les autres domaines, le jury attire l'attention des candidats sur la bonne lisibilité des documents, et sur l'importance d'en indiquer les sources. Au passage, il n'est pas inutile de rappeler que dans ce domaine comme dans les autres, la qualité syntaxique et orthographique du dossier doit constituer un point de vigilance !

Il est important également de veiller à la bonne cohérence entre les fondements scientifiques et la séquence proposée. Les membres du jury ont été parfois surpris de trouver un volet notionnel scientifique très large et très éloigné des objectifs d'apprentissages recherchés dans la séquence.

A l'inverse, si l'on peut dire, il ne faut pas croire que le niveau notionnel qui fonde les démarches soit directement lié au niveau d'intervention : des connaissances solides sous-tendent la construction de démarches scientifiques dès le cycle 1 !

Concernant les méthodes et les démarches propres aux sciences, si leur connaissance théorique est manifeste, leur réelle appropriation par les candidats apparaît parfois problématique. Le jury préférera toujours une démarche personnelle à une démarche très formatée ou stéréotypée, et finalement peu intégrée par le candidat.

Il faut noter que, dans quelques cas, des démarches expérimentales proposées sont très critiquables du point de vue de leur rigueur.

La démarche d'investigation est connue et citée par presque tous les candidats. Mais ce n'est pas une formule magique et ce ne doit pas être une simple incantation. C'est une démarche d'apprentissage qui doit apparaître dans les propositions de mise en œuvre.

Des points importants de l'enseignement des sciences et de la technologie semblent inconnus de trop nombreux candidats : le droit à l'erreur, l'importance du tâtonnement, l'identification des obstacles, qu'ils soient épistémologiques ou didactiques. L'importance et le statut des traces écrites constituent également pour le jury des points intéressants de questionnement. Il en est de même pour la culture scientifique et technique du candidat, qui valorise sa prestation quand il est capable de montrer qu'il a suivi l'actualité scientifique dans le domaine traité. Enfin l'esprit critique n'est pas seulement une attitude à développer chez les élèves. Il doit aussi se manifester chez les candidats, qui ne doivent pas hésiter à remettre en cause des évidences qui n'en sont pas, à se méfier de vérités absolues, ou à interroger des pratiques même reconnues.

Pour terminer, le jury rappelle qu'éluder les questions posées par des réponses détournées ne constitue jamais une stratégie gagnante ! A l'inverse, montrer sa capacité à répondre précisément, puis à élargir et replacer la réponse dans un questionnement plus large, peut constituer un signe positif envoyé aux interrogateurs.

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 3 heures

- 1^{re} partie : un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) ;
- 2^{me} partie : dossier de 5 pages maximum portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire

Durée : 1 heure et 15 minutes

- 1^{re} partie : exposé de 10 minutes, entretien 20 minutes ;
- 2^{me} partie : exposé de 15 minutes, entretien 30 minutes.

Notation : 100 points

- 1^{re} partie : 40 points ;
- 2^{me} partie : 60 points dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien

Finalité :

- Evaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- Evaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français (école primaire), sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative

2.2.1. Première partie

Elle doit permettre aux membres du jury (au nombre de trois) d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

À l'issue de la prestation du candidat(e), le jury propose une note globale sur 40 points sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 60 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 100 points.

Les commissions sont constituées d'un IEN du premier degré, d'un conseiller pédagogique du premier degré pour le public ou d'un maître formateur pour le privé et d'un enseignant d'EPS du second degré.

2.2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie de Rennes

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats (es) présents(es) à la session 2015 est de : 24 sur 40 (12/20)

Dans l'ensemble nous pouvons affirmer que les candidats (es) ont su s'adapter aux exigences de l'épreuve d'EPS. Les jurys ont souhaité exploiter la totalité de l'échelle de notes qui leur était proposée (de 1 à 40) et ce afin de discriminer de la manière la plus explicite les prestations des candidats (es).

2.2.1.2. Quatre profils de candidats

Cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 40 points.

Profil 1 (0 – 10 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions sont plaquées et présentées de façon superficielle; elles sont parfois hors-sujet - Le jury a sanctionné des propositions pouvant mettre en danger les élèves - Quelques éléments du sujet (classe d'âge, activité support, compétence visée) sont évoqués et ne sont jamais mis en relation et encore moins problématisés - Aucun lien n'est fait entre la discipline et l'éducation à la santé - L'exposé est très court, la question n'est pas traitée
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses aux questions sont courtes et non argumentées - Le candidat(e) ne s'approprie pas les questions du jury et apporte des réponses décalées - Les références à la motricité sont superficielles et/ou erronées voire absentes - Le vocabulaire spécifique, lorsqu'il est employé, est peu ou pas maîtrisé
Profil 2 (11 – 20 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat(e) tente d'adapter le plus habilement possible une « recette » apprise en formation pour répondre à la question - Les élèves ne sont pas en danger - Les réponses se résument souvent à un empilement de tâches sans objectif précis - La motricité de l'élève est peu prise en compte dans l'analyse et la définition des contenus - La compétence de l'activité support n'est pas énoncée - Les propositions sur la santé et la sécurité sont générales et parfois en décalage avec le niveau de maturation des élèves. - Le temps d'exposé est proche des 10 minutes
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses au jury reprennent les éléments de l'exposé - Le candidat(e) confond souvent technique et compétence, progression et situation, lorsqu'il y fait référence. - Le vocabulaire employé spécifique à l'EPS reste trop superficiel et sans profondeur - Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury - Les réponses apportées paraphrasent souvent les éléments déjà énoncés dans l'exposé.
Profil 3 (21 – 30 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est utilisé à bon escient - La sécurité des élèves est omniprésente et les propositions sont adaptées au niveau de maturation des élèves et les exigences fixées par les textes réglementaires - Le développement de la motricité de l'élève est bien pris en compte dans les diverses propositions - Une vraie réponse est apportée à la question en étant parfois même illustrée au tableau. Des objectifs méthodologiques et sociaux sont définis et viennent enrichir le contenu moteur - Les notions de santé et de bien-être sont clairement comprises et font partie des objectifs poursuivis

	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses apportées au jury mettent en avant une prise de recul par rapport à l'exposé et une mobilisation certaine des connaissances - Le vocabulaire spécifique à l'EPS est présent. Les réponses se centrent sur les apprentissages et la motricité de l'élève pour ensuite apporter d'autres contenus - Le candidat, même en difficulté, se mobilise et contrôle ses émotions - Des règles pour agir sont parfois proposées afin de favoriser la réussite des élèves - La discipline EPS est un point de départ afin de réaliser des propositions transversales concrètes sur le langage, les mathématiques ou encore les sciences
Profil 4 (31 – 40 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps est utilisé à bon escient. L'enjeu de la question est très rapidement énoncé - Le sujet problématisé est mis en relation avec les enjeux de la discipline, le niveau de classe et le moment d'apprentissage - Les objectifs, les mises en œuvre, les variables didactiques sont clairement identifiés, adaptés et différenciés - Les ressources mobilisées sont exposées en lien avec la problématique du sujet
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont toujours structurées, justifiées, argumentées et répondent à la question posée - Le vocabulaire spécifique à l'EPS est présent - La conversation reste fluide - Les jurys ont particulièrement apprécié la capacité des candidats (es) à prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages - Les réponses sont parfois étayées soit en reprenant des réponses ultérieures, soit en s'appuyant sur les propositions du jury, soit en faisant référence aux élèves, aux contenus, à la posture d'enseignant et aux conditions d'enseignement

2.2.1.3. Remarques pour les candidats (es) et les centres de formation

Cette série de remarques pourra éclairer le travail des formateurs sans toutefois prétendre épuiser la richesse de cette épreuve. En effet, le jury ne souhaite pas que les candidats présentent un formatage excessif tant dans l'exposé que dans l'entretien pour les prochaines sessions. Le contenu de ce rapport doit être compris essentiellement dans son esprit plus que dans sa lettre. Pour clarifier la lecture, sont proposées deux rubriques : les erreurs les plus fréquemment rencontrées et les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats comme des centres de formation.

- **Les erreurs les plus fréquemment rencontrées**
 - des candidats (es) ne prennent pas suffisamment le temps de bien lire le sujet,
 - l'absence de montre ou de chronomètre a pénalisé certains candidats dans la gestion de leur temps d'exposé,
 - le tableau mis à disposition n'est pas un imposé et il doit servir l'exposé afin d'apporter des clarifications sur la ou les tâches proposées,
 - les élèves sont trop souvent oubliés dans l'analyse, les candidats s'adressant souvent à une entité abstraite ou un élève générique,

- une connaissance trop souvent insuffisante des activités motrices support de l'interrogation,
 - une absence d'apprentissage moteur dans les propositions due à une méconnaissance de ce domaine ou à une lecture approximative des attentes de l'épreuve,
 - **ATTENTION !!** de réelles confusions entre « situation » et « progression ». Le choix entre ces deux concepts est volontaire et il répond à des attentes chez les jurys qui ne sont pas de même nature,
 - **ATTENTION !!** quelques candidats font des propositions qui peuvent mettre en danger les élèves,
 - il y a encore une confusion entre ce qui organise l'enseignement du professeur et ce qui permet de faire apprendre les élèves,
 - quand le contexte d'enseignement est une classe, trop souvent les candidats minorent la diversité des réponses possibles apportées par les élèves face à une situation ou une progression données par l'enseignant,
 - des candidats oublient un peu trop vite ce qu'ils ont dit dans l'exposé quand le jury les interroge dans l'entretien. Il existe une continuité fonctionnelle entre ces deux temps,
 - l'EPS ne se confond pas avec les APSA qu'elle organise et qu'elle enseigne. Les liens entre EPS et santé ou EPS et bien-être ne sont pas factuels, ils organisent en partie le travail didactique de l'enseignant ;
 - des candidats se contentent de traduire ce qu'ils ont pu observer sur le terrain au cours de leur formation, sans pour autant avoir pris le temps de l'analyse et de la mise/remise en question nécessaire.
- **Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats (es) comme des centres de formation**
 - Toutes les questions proposent une mise en relation significative et signifiante entre quatre domaines : un niveau de classe, un contexte d'enseignement (situation – progression), une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.

Le jury attend des candidats qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence (entre les différents domaines) ; de pertinence (au regard des exigences du processus enseignement/apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité support des acquisitions).
 - Les élèves sont trop souvent oubliés dans l'analyse, les candidats s'adressent souvent à une entité abstraite ou un élève générique Or, les sujets proposent régulièrement des informations sur le contexte (séances précédentes, niveau général) et la classe ciblée qui doit être mise en valeur dans la réponse proposée (enjeux spécifiques ou non selon le niveau concerné)
 - Le jury a choisi délibérément de ne pas proposer d'APSA supports culturellement identifiées dans une pratique sociale de référence, afin de ne pas limiter le choix des candidats et éviter de sanctionner les non spécialistes. Pour autant, le jury n'interdit pas que le candidat choisisse, au sein de ce domaine, une APSA support pour illustrer ses propositions et expliciter ce choix. Le jury invite même les candidats à ne pas se

contenter d'exploiter une seule APSA support mais à utiliser à bon escient la diversité des activités supports appartenant à un même domaine d'activités (ex. « activités de jeux collectifs »). Le point d'ancrage de la discipline reste lié au développement moteur ce qui nécessite pour le candidat au CRPE de réelles connaissances sur les enjeux de l'EPS à l'école.

- Les candidats sont invités à faire une distinction intelligible entre « une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice » et « une progression au sein d'un cycle d'activités ». Afin de lancer la réflexion sur cette distinction, est proposée l'hypothèse de travail suivante :
 - **La progression** comme une logique d'enseignement centrée sur la façon dont le professeur des écoles conçoit et programme son action pédagogique et didactique. Il s'agit pour le candidat de présenter une démarche d'enseignement inscrite dans la durée d'une séquence (le nombre de séances est au choix du candidat).
 - **La situation d'apprentissage** comme une logique du faire apprendre centrée sur la façon dont le professeur des écoles prend en considération la diversité des réponses apportées par les élèves dans la situation motrice pour différencier ses interventions et permettre à chacun d'apprendre dans le contexte de la classe. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à analyser les conduites des élèves en train d'apprendre en EPS pour apporter des réponses adaptées à leurs besoins immédiats.
- Enfin, l'évaluation du candidat ne distingue en aucun cas l'exposé de l'entretien, mais résulte d'une prise en compte de **la prestation dans sa globalité** ce qui n'accorde la primauté ni à l'une ni à l'autre des parties. C'est ainsi qu'un candidat éprouvant des difficultés dans l'exposé peut très bien voir sa prestation valorisée dans l'entretien dès lors qu'il accepte d'entrer dans l'échange que lui propose le jury. De même qu'un candidat brillant dans l'exposé grâce à une préparation anticipée pourra voir sa prestation revisitée vers le bas si, dans l'entretien, il ne montre pas sa capacité à exploiter la richesse de son exposé par des réponses ajustées.

2.2.2. Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative (Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles).

2.2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie de Rennes

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats (es) présents(es) à la session 2015 est de : 39 sur 60 (13/20)

De façon générale, on constate que les candidats ont su s'approprier les nouvelles modalités de cette deuxième épreuve d'admission.

2.2.2.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve se présente sous la forme d'un oral de quarante-cinq minutes composé de deux parties distinctes : un exposé du candidat (15 minutes) noté sur 20 points, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes) noté sur 40 points. L'ensemble repose sur un dossier de cinq pages maximum remis au candidat.

L'exposé

Le support remis au candidat est constitué d'un corpus de trois ou quatre textes ; il est invité à l'analyser en répondant à trois questions. Les textes proposés proviennent de sources variées (BOEN, presse, recherche...). Les thématiques sont en lien avec différents aspects et problématiques du système éducatif français : le parcours de l'élève, l'usage du numérique, l'enseignement en éducation prioritaire, les principes de la laïcité...

Les trois questions (par exemple : quels obstacles... ? / quel cadre réglementaire ? / quelles modalités mettre en œuvre pour... ?) constituent un cadre et un appui pour le candidat qui peut les utiliser pour organiser son propos et élaborer la structure de son exposé sans que cela constitue pour autant l'unique modalité de présentation.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. (Arrêté du 19 avril 2013)

L'entretien

Les textes du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse et son positionnement.

Le champ des questions est vaste puisqu'il s'agit de vérifier que le candidat a saisi les enjeux de la problématique proposée, d'évaluer sa connaissance du système éducatif (en particulier l'école primaire), de lui permettre de se situer comme futur agent du service public / futur professeur des écoles, d'exprimer sa capacité à prendre en compte le contexte de l'école dans sa dimension la plus large tout en s'assurant qu'il a perçu la nécessité d'agir en fonction des acquis et des besoins des élèves.

2.2.2.3. Quatre profils de candidats

Cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 20 points pour l'exposé, de 0 à 40 points pour l'entretien.

Epreuves/ Profils	Répartition	Connaissance du système éducatif 2 ^{ème} partie
Profil 1	Exposé <i>0 à 5 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est très court. - Le candidat lit ses notes sans regarder le jury. - Les propositions des documents d'appui sont paraphrasées sans mise en cohérence ; le plan n'est pas lisible. - La problématisation et l'analyse sont absentes. - Les enjeux de la question ne sont pas perçus.
	Entretien <i>0 à 10 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont souvent courtes ou confuses en raison de connaissances réglementaires et institutionnelles mal maîtrisées ou non actualisées. - L'argumentation est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat ne se représente pas la diversité des conditions d'exercice du métier. - La diversité des élèves n'est pas prise en compte. - Le candidat n'appréhende pas les enjeux de la mission de service public et ne place pas les valeurs de la République au cœur de l'action du professeur des écoles.
Profil 2	Exposé <i>5 à 10 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est proche des 15 minutes. - Le candidat organise sa réponse autour des 3 questions posées. - Il mesure insuffisamment les enjeux de chaque question. - Il expose au jury de timides illustrations de ses propos.
	Entretien <i>10 à 20 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury avec un peu d'hésitation. Il peine à mobiliser ses connaissances : ses réponses sont souvent confuses, il a des difficultés à se détacher de ses notes. - Sa représentation de la réalité de l'école et du métier de professeur est partielle : le parcours de l'élève, le travail d'équipe et les relations partenariales sont très peu évoqués.
Profil 3	Exposé <i>10 à 15 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est utilisé à bon escient. - Le candidat organise sa réponse en posant une problématique autour des enjeux des 3 questions. - Il prend appui sur les textes qu'il analyse de manière pertinente. - Son discours est clair, structuré et il regarde régulièrement les membres du jury.
	Entretien <i>20 à 30 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury en se détachant de son exposé et en mobilisant ses connaissances de manière claire et structurée. Il illustre ses réponses avec des exemples concrets. - La vision de l'école et du métier d'enseignant est réaliste, l'enjeu des évolutions liées à la loi pour la refondation de l'École est compris.
Profil 4	Exposé <i>15 à 20 points</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps imparti est pleinement et habilement utilisé, l'enjeu de la question est exposé dès l'introduction. - Le candidat a élaboré une problématique pertinente en s'appuyant sur les questions et les documents ; l'exposé est structuré. - Les choix sont illustrés et justifiés. - Le discours est clair et expressif (intonations, temps d'arrêts...)

	Entretien 30 à 40 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont toujours justifiées, argumentées et pertinentes. - Le candidat est serein, il entre dans l'échange de manière ouverte, prend un peu de temps pour analyser la question et structurer sa réponse. - Il s'appuie sur ses réponses précédentes et sur les propositions du jury pour étayer son propos. - Il prend en compte la diversité des élèves, leurs besoins, leurs potentialités, leurs acquis, insère sa réflexion dans le travail d'équipe et les relations partenariales, s'inscrit dans la coopération avec les parents d'élèves. - Il a conscience des responsabilités attachées à sa fonction et s'appuie sur les valeurs de la République qui constituent un élément central de sa réflexion.
--	-------------------------------------	---

2.2.2.4. Remarques sur les prestations des candidats

Remarques générales

Les jurys constatent en premier lieu le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Ils soulignent également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres, plus jeunes, s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées- les seconds ne s'en trouvent pour autant désavantagés notamment lorsqu'ils font état de connaissances actualisées qu'ils parviennent à contextualiser et lorsqu'ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux de l'école et le sens des évolutions du système éducatif pour les élèves.

Ont été particulièrement appréciés les éléments suivants :

- Pour l'ensemble de l'épreuve

Expression orale : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite ; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

Posture du candidat : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs ; s'il est bien naturel de ressentir quelque émotion face à un jury composé de trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de la maîtriser afin de présenter l'assurance légitime que l'on attend d'un futur professeur des écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constitue un atout indéniable.

Vision de l'élève : les candidats doivent avoir intégré la nécessité d'une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves : on attend d'un futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours, appuyés sur la personnalisation, les adaptations, l'accompagnement.

Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle... témoignage d'un certain « bon sens » et pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec réalisme -sans fatalisme ni optimisme exagéré- les exigences et les difficultés du métier de professeur.

- Pour l'exposé

Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif ; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat étant strictement identique, une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation, ne se verra pas pour autant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien.

Un exposé structuré : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées. L'utilisation du tableau a souvent pu contribuer à renforcer la lisibilité de l'exposé. Le choix le plus souvent effectué - traiter successivement les trois questions accompagnant le corpus - s'est souvent révélé pertinent plus particulièrement si l'ensemble de l'exposé était pensé autour d'une problématique clairement annoncée. Les questions ont été majoritairement perçues comme un bon cadre et un appui pour le candidat qui les a utilisées pour organiser son propos et élaborer un exposé bien structuré. Elles ont pu cependant parfois l'empêcher de problématiser ou d'ouvrir sa réflexion. Le jury relève également un certain « formatage » des présentations.

Des textes analysés : les textes proposés constituent un support qu'il convient d'utiliser à bon escient. Aussi le candidat doit-il veiller avant tout à en faire une véritable analyse critique. En effet, il ne s'agit en aucun cas de se limiter à leur descriptif ou à la simple reprise des informations présentées : une reformulation, accompagnée d'illustrations concrètes et réalistes, d'une mise en perspective au regard de la problématique définie sont nécessaires. La présentation des textes doit indiquer que le candidat a perçu les enjeux du sujet et qu'il les a interrogés de manière lucide, montrant qu'il est en capacité de prendre du recul et de la distance critique tout en témoignant d'une parfaite loyauté vis-à-vis de l'institution dans laquelle il souhaite prendre sa place.

- Pour l'entretien

Des réponses développées : s'il est intéressant pour établir un véritable échange entre le jury et le candidat et nécessaire pour évaluer ce dernier sur l'ensemble des champs indiqués dans l'arrêté du 19 avril 2013, le format de 30 minutes constitue cependant une réelle difficulté pour les candidats qui ne maîtrisent pas le sujet ou ne parviennent pas à mettre les informations prélevées dans les textes en perspective avec les missions du professeur des écoles. On peut indiquer que ces 30 minutes desservent principalement les candidats fragiles ou démunis.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une certaine capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury : écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté, et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il

possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel une capacité à analyser, à dialoguer... jamais à déstabiliser le candidat.

2.2.2.5. Les conseils à apporter aux centres de formation et aux candidats

Des confusions, manques de connaissances et de compétences ont été à plusieurs reprises identifiés par les différentes commissions. Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve et de fournir des indications aux formateurs, il importe de signaler les éléments qui nécessitent une actualisation et/ou un approfondissement particulier ; le propos n'est pas ici de préconiser l'apprentissage d'un « bagage théorique » constitué de textes et de concepts. En effet, si le candidat doit posséder des connaissances précises, il doit également être en mesure de proposer des réponses développées dans lesquelles il manifestera la capacité à les contextualiser en les mettant en lien avec une pratique. Le candidat ne doit donc pas hésiter à ancrer le propos dans le concret en prenant appui sur des expériences de terrain vécues ou observées lors de stages, de suppléances. C'est par cette mise en perspective qu'il utilisera judicieusement les savoirs qu'il aura construits.

Les candidats seront ainsi attentifs à l'étude, à l'analyse et à la mise en œuvre effective des points suivants dans le système éducatif :

- Les sigles (PPRE, PPS, PAI, PAP, APC, TAP...)
- Les différentes instances de l'école (conseil des maîtres, conseils des maîtres de cycles, conseil d'école, conseil école-collège...), leur composition, leurs objectifs, les décisions que l'on y prend.
- Les textes officiels (sans négliger la circulaire de préparation de la rentrée scolaire), les réformes en cours, les textes fondateurs de l'école. Il convient de replacer les enjeux des évolutions du système éducatif dans leur contexte et leur histoire. Une parfaite connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République constitue en particulier un incontournable de la préparation du candidat... celle-ci ne se limitant pas aux nouveaux rythmes scolaires.
- Les trois cycles ; on veillera à ne pas « oublier » la maternelle dont les programmes sont parfois méconnus de même que les besoins des jeunes enfants.
- Les fondements de la pédagogie, l'apprentissage (les théories, les modèles) et sa progressivité ; la différenciation pédagogique, l'individualisation, la personnalisation : la vision traditionnelle de l'enseignement d'un certain nombre de candidats les conduit à fournir des réponses inappropriées, ancrées sur la posture transmissive de l'enseignant. Cette projection dans le métier ne constitue pas un signal encourageant pour le jury qui attend du candidat une prise en compte de l'élève... parfois complètement absent des exposés ! Pour autant, mettre une classe en activité ce n'est pas d'abord penser à ce que les élèves vont réaliser mais bien réfléchir en termes d'objectifs d'apprentissage précis.
- Les problématiques liées à l'évaluation : pourquoi, pour qui, comment évaluer ? Quels repères précis élaborer ? Quels sont les bénéfices et les limites des différents types d'évaluation (chiffrée, codée, auto évaluation, évaluation par les pairs, par l'enseignant...)?

- La place et la nécessité du travail d'équipe et de la construction de liens forts avec les différents partenaires de l'école : cette dernière ne peut plus être pensée comme le lieu où chaque professeur travaille de manière isolée dans sa classe.
- Les spécificités de l'école et du collège : la mise en place du nouveau cycle CM1-CM2-6^{ème} doit évidemment inciter les candidats à s'interroger sur leurs similitudes et leurs différences afin de penser la liaison de manière ouverte et innovante. Le potentiel professionnel des candidats est évalué non seulement dans la conduite d'une classe mais aussi sur leur capacité à prendre en compte la continuité des apprentissages de l'élève sur la totalité de son parcours, à l'école primaire et au-delà.
- Le positionnement institutionnel au sein de l'Éducation nationale et vis-à-vis des différents partenaires : Les débats actuels sur l'école et le système éducatif - doublement, notation chiffrée, rythmes scolaires - gagneront en particulier à être examinés au regard du futur statut de fonctionnaire de l'état dont il sera attendu une parfaite loyauté dans l'exercice des missions qui lui seront confiées.
- Enfin, dans le cadre de la mobilisation pour les valeurs de la République, une attention toute particulière est portée à l'évaluation des candidats sur leur capacité à faire partager ces valeurs, à appréhender les enjeux des missions de l'école ainsi que les responsabilités attachées au métier de professeur des écoles dans ce cadre : les principes d'égalité (notamment entre les filles et les garçons), de citoyenneté, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations doivent bénéficier d'une place centrale dans la réflexion des postulants. Cette thématique fait l'objet d'un questionnement à un moment particulier de l'entretien mais constitue également un fil rouge tout au long de son déroulé : outre les connaissances des valeurs et de leurs enjeux, il est attendu du candidat qu'il sache contextualiser et montrer de quelle manière, au quotidien, un enseignant peut les faire vivre et les transmettre aux élèves, d'une part à travers les situations vécues dans la classe et à l'école, d'autre part en prenant appui sur l'enseignement moral et civique, sur la littérature, l'histoire, les arts visuels, la musique qui sont autant de domaines d'enseignement qui permettent d'aborder les valeurs et les symboles de la République.

2.3. Epreuve orale en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Notation : 60 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Epreuves :

-Entretien avec le jury en breton à partir d'un document sonore ou écrit authentique en breton relatif à la culture ou à la langue bretonne.

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie de Rennes

Moyenne générale des notes Académie de Rennes : 40,32 / 60 (53 candidats – 2 admissibles ne se sont pas présentés)

Moyenne des candidats du concours externe spécial public : 37,66/60 (28 candidats)

Concours interne public : 51/60 (1 candidat)

Moyenne des candidats du concours spécial privé : 39,43 / 60 (14 candidats)

Moyenne des candidats Diwan : 49,11/60 (9 candidats)

Concours externe spécial public Académie de Nantes : 58/60

2.3.2. Remarques sur les prestations des candidats

Le niveau constaté est très hétérogène et pas toujours conforme aux attentes du jury.

Des candidats se sont montrés excellents tant du point de vue linguistique que professionnel.

Ceux-ci ont montré une réflexion pertinente sur le métier d'enseignant, s'appuyant sur l'expérience acquise lors des stages en pratique accompagnée et en responsabilité.

Les connaissances culturelles, qu'elles soient liées à la culture bretonne, à la culture générale ou à des sujets d'actualité restent assez souvent en deçà de l'attendu.

Exposé :

Lors de la prise de parole en continu, le jury attend des candidats qu'ils utilisent au mieux le temps qui leur est alloué. Trop de candidats concluent au bout de cinq ou six minutes (un candidat s'est exprimé moins de deux minutes). Une fois explicité le contenu du document, il est attendu des candidats qu'ils développent les thèmes abordés dans le texte et en problématisent les enjeux, qu'ils appuient leur argumentation sur des exemples précis, notamment sur les questions d'ordre pédagogique, où la référence à une expérience, qu'elle soit pratique, ou basée sur des observations. Les candidats les plus performants ne se contentent pas de paraphraser le texte mais en présentent une synthèse éclairée par la lecture ou la citation de courts passages. Une conclusion ouverte permet de lancer le dialogue avec le jury.

Entretien :

L'entretien oral n'a pas pour but de faire montre d'une connaissance encyclopédique, mais le jury attend tout de même qu'à ce niveau les candidats puissent s'exprimer sur des sujets de culture bretonne qui relèvent de la culture générale (écrivains, théâtre, l'Emsav, etc...) ou de l'actualité (ar Redadeg, les festivals, la langue bretonne sur internet, etc...), ainsi que l'impact, au niveau régional, d'un événement d'envergure internationale telle que la Première Guerre Mondiale.

Nous invitons les candidats à s'intéresser au bilinguisme en général, à l'entrée dans une langue seconde.

Lors de l'entretien, il est de bon ton de privilégier des réponses argumentées, mais sans en faire un long monologue qui ne laisse pas de place aux questions du jury.

La capacité à interagir est essentielle dans l'évaluation du candidat.

Au vu de la formation en breton quelquefois très récente des candidats, l'expression s'est trouvée fortement limitée pour certains, que ce soit dans la présentation ou dans les interactions.

2.3.3. Les conseils à apporter aux candidats

Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats, restent les mêmes, à savoir :

- Phonologie peu authentique, influencée par le français
- Méconnaissance de la forme d'habitude
- Méconnaissance de la forme négative
- Insuffisance des formules idiomatiques
- Maîtrise limitée des phrases complexes
- Mutations consonantiques
- Ancrage de la langue dans la civilisation
- Nécessité de développer son argumentation et de l'appuyer sur des exemples précis.

3. Statistiques

3.1. Concours de professeurs des écoles publics

3.1.1. Postes par département

CRPE session 2015	Concours externe	Concours externe spécial LR	3 ^{ème} concours	2 nd concours interne spécial LR
Côtes d'Armor	36	3	4	0
Finistère	36	12	5	1
Ille-et-Vilaine	85	2	6	0
Morbihan	39	7	3	1
Total	196	24	18	2

3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 240

Candidats inscrits : 2594

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité : 1172

Candidats admis : 240

Admis/présents à l'admissibilité : 20.48%

3.1.3. Résultats par concours

CRPE Session 2015	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste Compl	Admis /présent
Concours externe	196	2184	999	462	197	13.5	67	19.7%
Concours externe spécial langue régionale	24	67	47	30	24	9.6	/	51%
3^{ème} concours	18	331	123	36	18	13.1	2	14.6%
Second concours interne LR	2	12	3	1	1	17.06	/	33%

*les reports de postes, en cas de concours infructueux, sont autorisés par l'art. 5 du D. 90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

3.1.4. Résultats par épreuve

3.1.4.1. Epreuves d'admissibilité

- Epreuve écrite de français

CRPE-Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	999	12.2	24.4
Concours externe spécial langue régionale	47	11.3	22.5
3 ^{ème} concours	123	11.7	23.4
Second concours interne LR	3	11.7	23.5

- Epreuve écrite de mathématiques

CRPE-Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	989	10.5	21.1
Concours externe spécial langue régionale	47	9.05	18.1
3 ^{ème} concours	123	10.05	20.1
Second concours interne LR	3	8.2	16.4

- Epreuve écrite de breton

CRPE-Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe spécial langue régionale	47	8.7	17.5
Second concours interne LR	4	10.4	20.8

3.1.4.2. Epreuves d'admission

1^{re} épreuve orale : Mise en situation professionnelle

CRPE public Session 2015 - MESP		Concours Externe		Concours externe spécial LR		3 ^{ème} concours		2 nd concours interne LR	
		Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	177	12.9	5	10.3	14	12.2	1	20
Domaine n°2	Histoire	88	11.9	4	13.7	7	12.1	/	/
Domaine n°3	Géographie	29	13.5	4	11.6	1	15	/	/
Domaine n°4	Education musicale	42	11.9	5	7.9	3	16.1	/	/
Domaine n°5	Histoire des arts	28	11.9	/	/	1	15	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	48	13.3	7	8.9	3	10.8	/	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	41	12.6	4	16.6	7	9.7	/	/

2^{ème} épreuve orale : Entretien à partie d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial LR		3 ^{ème} concours interne	
	<i>Moy.20</i>	<i>Moy.100</i>	<i>Moy.20</i>	<i>Moy.100</i>	<i>Moy.20</i>	<i>Moy.100</i>
Moyenne générale	11.9	59.36	13.1	65.6	12.6	62.9
Nombre de candidats	455		29		36	

Epreuve orale de breton

CRPE Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	29	12.5	37.7
Second concours interne LR	1	17	51

3.2. Concours de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes par département

CRPE session 2015	Concours externe	Concours externe spécial LR	Concours externe privé Diwan	2 nd concours interne
Côtes d'Armor	9	4	2	1
Finistère	0	8	2	1
Ille-et-Vilaine	38	0	2	1
Morbihan	17	6		1
Total	64	18	6	4

3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 92

Candidats inscrits : 854

Candidats admissibles : 448

Candidats admis : 86

Admis/présents à l'admissibilité : 19.20%

3.2.3. Résultats par concours

CRPE Session 2015	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste Compl.	Admis /présent
Concours externe	64	737	378	122	64	12.5	/	16.9%
Concours externe spécial langue régionale	18	45	31	14	12	8.67	/	38.7%
Concours externe privé Diwan*	6	20	18	9	6	12.76	/	33.3%
Second concours interne	4	52	21	8	4	12.73	/	19.05%

*Le concours externe spécial langue régionale privé – Diwan s'est tenu le 30 juin 2015 à Montpellier sous la présidence de Monsieur Rouquette.

3.2.4. Résultats par épreuve

3.2.4.1. Epreuves d'admissibilité

- Epreuve écrite de français

CRPE-Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	378	11.9	23.8
Concours externe spécial langue régionale	31	11.4	22.9
Concours externe privé Diwan	18	10.8	21.6
Second concours interne	21	11.8	23.7

- Epreuve écrite de mathématiques

CRPE-Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	377	9.8	19.8
Concours externe spécial langue régionale	31	9.6	19.2
Concours externe privé Diwan	18	8.8	17.6
Second concours interne	21	9.4	18.8

- Epreuve écrite de breton

CRPE Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe spécial langue régionale	31	7.6	15.3
Concours externe spécial Diwan	18	13.6	27.2

3.2.4.2. Epreuves d'admission

1^{re} épreuve orale : Mise en situation professionnelle

CRPE public Session 2015 - MESP		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		2 nd concours		Concours externe spécial langue régionale-Diwan	
		Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	46	12.6	3	10.11	3	6.6	5	15.1
Domaine n°2	Histoire	32	13.02	5	5.8	2	10.5	1	13
Domaine n°3	Géographie	8	7.8	/		1	15.3	1	3.3
Domaine n°4	Education musicale	9	12.6	4	14.4	/	/	1	4.7
Domaine n°5	Histoire des arts	5	14.7	/		/	/	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	16	13.5	2	13.5	1	9	/	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	5	12.9	/		/	/	1	11.3

2^{ème} épreuve orale : Entretien à partir d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale Diwan		2 nd concours interne	
	Moy.20	Moy.100	Moy.20	Moy.100	Moy.20	Moy.100	Moy.20	Moy.100
Moyenne générale	12.2	60.9	9.1	45.7	9.5	47.8	13.8	68.9
Nombre de candidats	121		14		9		7	

Epreuve orale de breton

CRPE-Session 2015	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	14	13.1	39.4
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	9	9.8	49.1

